



Mairie de BOURS
l'esprit nature



Chères Boursoises, Chers Boursois,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce premier bulletin municipal de l'année 2025. Vous trouverez dans ce numéro

une information sur les événements passés et à venir sur la commune, mais également une page spéciale consacrée au budget.

Nous avons su maîtriser nos dépenses de fonctionnement, tout en investissant sur des projets structurants pour l'avenir, telle que la création de l'aire de camping-car.

Notre bilan faisant apparaître des finances saines, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'impôts communaux.

Le budget qui vous est présenté dans ce bulletin va nous permettre d'engager des projets ambitieux, faisant de BOURS un village dynamique, soucieux de la sécurité et de la qualité de vie pour ses habitants ;
Un village où il fait bon vivre et où chacun trouve sa place et peut s'épanouir.

Ces projets vous sont détaillés dans ce bulletin.

Je souhaitais vous remercier pour votre participation, nombreuse, aux trois réunions de quartier.

Ces échanges, au plus proche des habitants et des lieux de vie, ont connu un véritable succès. Nous avons choisi dans les pages qui suivent de vous faire un retour sur les thèmes d'importance échangés. Rencontres à renouveler !

Nous avons œuvré pour que ce bulletin soit l'expression de l'action communale. Désormais, il vous sera présenté semestriellement.

Nous poursuivrons le relais d'information par distribution dans vos boîtes aux lettres et sur nos supports de communication numériques (site internet, panneau Pocket, FB) que je vous invite à consulter régulièrement.

A titre d'exemple, une information sur toutes les associations du village paraîtra en juillet afin de vous offrir la possibilité de prendre contact avec elles avant la rentrée de septembre.

Pour conclure cet édit, je vous renouvelle mon engagement et vous assure que ma priorité reste d'être à votre écoute. Je suis ainsi heureux de pouvoir vous recevoir à l'occasion des permanences du samedi matin !

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture.

Julien NIGON
Maire de BOURS

Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi /jeudi 8h à 12h - 14h à 18h / mardi 8h à 12h - 16h à 19h / mercredi 10h à 12h - 14h à 17h / vendredi 8h à 12h

Pour recevoir le Bours'Infos par mail, contactez la mairie : mairie@mairie-bours65.fr

Pour installer **Panneau Pocket**, ouvrez votre application Play Store, App Store AppGallery sur votre smartphone. Recherchez Panneau Pocket et installez.

SCAN ME



Directeur de la publication : J. NIGON – Coordination/rédaction : L.CAYRREFOURCO, M.GALIBERT, P.PEPOUEY

Mairie de BOURS - 1 rue de la République- 65460BOURS – tél :0562376280

Réalisations en cours



Pour inciter à la prudence, nous avons procédé à la réfection du marquage au sol sur la plupart des routes communales et agrémenté de zones 30, afin de

sensibiliser les conducteurs à lever le pied. Concernant les routes départementales, le marquage sera réalisé après la réfection des voiries. Les dégradations de chaussée ont été traitées par l'application de point à temps.

Les boiseries extérieures de la Maison des Associations ont été repeintes et le couloir de l'école a bénéficié de la pose d'un nouveau lino.

La toiture de la mairie a été en partie remplacée.

Sont également au programme cette année

- ✓ La réparation d'une partie du toit de l'église
- ✓ La réfection des trottoirs à l'entrée du quartier de La Hitte, de la voirie et de l'impasse rue du Loubéry
- ✓ La réfection du parking communal de la résidence de l'Ecluse
- ✓ Le changement de nombreux panneaux de signalisation endommagés
- ✓ La poursuite de l'opération Têtes en LED (remplacement des ampoules des lampadaires)
- ✓ L'adhésion au label Villes et Villages fleuris
- ✓ L'acquisition d'un radar pédagogique
- ✓ La mise en service du nouveau site internet de la commune à partir du mois de juin 2025.

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées prendra en charge le remplacement de la station d'épuration de Loubéry : la date vient d'être arrêtée au mois de janvier 2026.

Réunions de quartier

Afin de rencontrer les concitoyens au plus près de chez eux, Monsieur le Maire a animé 3 réunions de quartier dans le lotissement Lahitte, à la salle des fêtes, et sous le préau de l'école.

Au total, 120 personnes sont venues à la rencontre des élus pour échanger sur le programme des réalisations et projets à venir sur le village : sécurisation des voiries, aménagement des espaces verts, travaux, commerces et aire de camping-car.

Ces rencontres constituent pour les élus, un moment d'écoute et de dialogue, sur toutes les questions relatives à votre vie quotidienne, afin d'améliorer le service public qui vous est rendu.

Des échanges constructifs et



communs aux 3 réunions se sont portés sur : la vitesse excessive et l'amélioration de la sécurité, la réfection des chaussées, les questionnements sur la rocade et la plage, l'accès vers le centre du village, l'entretien des impasses privées, l'assainissement, les incivilités, ainsi que le fleurissement de notre commune.

Temps forts de partage d'informations, d'échange et d'écoute, nous souhaitons que ces réunions se pérennisent, qu'elles deviennent un moment

incontournable au sein de nos quartiers et que votre participation active permette de vous associer à nos projets et de soutenir un esprit démocratique.

Bien entendu, et dans la mesure de leur faisabilité, ces échanges seront suivis d'actions afin de vous apporter satisfaction.

Épicerie sociale

Pour les personnes et les familles en difficulté, le CCAS organise une distribution mensuelle de denrées venant de **la Banque Alimentaire**.

Dès le 2 juin, cette aide sera complétée par l'épicerie ambulante des **Restos du Cœur** avec un passage hebdomadaire, suite à un récent partenariat signé avec la commune. Les conditions d'attribution et dossiers d'inscription sont à disposition en mairie.



Les commerces à votre service

- Le salon de Léa : salon de coiffure et ongles – Tél : 06 34 17 62 32
- De Terres et de Feu : atelier poterie, créations et stages – Tél : 06 32 77 66 56

Les Commerçants ambulants sur la place

- Les P'tits Coquelets (**Nouveau**) – rôtisserie traiteur – le vendredi dès 18h
Tél : 06 99 00 5528



- L'instant T (**Nouveau**) – traiteur – le lundi dès 18h – 06 81 60 52 14
- Nonna truck – pizzas – le lundi dès 18h – Tél : 06 78 27 80 80
- Vinomobile Pyrénéen – cave à vin mobile – lundi et vendredi dès 18h
Tél : 06 21 95 62 07
- La camionnette - burgers et frites – jeudi dès 18h
Tél : 07 75 79 68 62



Suite au départ du boulanger du village, une nouvelle boulangerie ouvrira prochainement !

Point infos !

Théâtre à l'école

Financement de la part de la municipalité afin que tous les enfants de l'école communale bénéficient cette année de **cours de théâtre** ; ce qui leur laissera sans aucun doute de nombreux souvenirs. Nous pourrons découvrir leur travail lors du spectacle de fin d'année le 27 juin.

Inscriptions scolaires à l'école de Bours pour l'année 2025-2026

Pour les enfants résidant sur la commune, entrant en petite section de maternelle (nés en 2022) ou pour toute nouvelle inscription pour les autres classes, vous pouvez vous présenter directement en mairie.

Le fleurissement et l'embellissement paysager

La municipalité a opté pour une adhésion à **Villes et Villages Fleuris** afin d'être accompagnée dans une transition vers un cadre de vie plus harmonieux mais aussi plus durable, en intégrant les enjeux environnementaux majeurs tels que l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité.



Le résultat du recensement 2025

Le recensement a eu lieu sur la commune de Bours durant les mois de janvier et février 2025. La commune compte désormais **859 habitants**.

La fin du réseau cuivre dans la téléphonie

L'**opérateur Orange** qui est propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre a décidé de sa **fermeture technique le 27 janvier 2026**.



Cela ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe mais l'accès sera désormais assuré par un réseau plus moderne : la fibre optique. Les personnes concernées par ce changement seront directement contactées par la mairie.

Nos associations

Evénements à venir

- **Le 7 juin** à 20h30 : spectacle de fin d'année – El Duende CAC Séméac
- **Le 14 juin** : Jeux inter villages Bours – Bazet – Lagarde & Aurensan organisés par le Comité d'Animation
- **Le 20 juin** à 20 heures : Concert à l'église de la Clé des Champs organisé par APB – Patrimoine Boursois
- **Le 27 juin** : Fête de l'école organisée par Les Petits Boursois
- **Les 9 et 10 août** : Fête du village organisée par le Comité d'animation



Et aussi, les événements festifs organisés par la Mairie

- **Le 13 juillet** : le repas champêtre et le feu d'artifice (en partenariat avec la mairie de Bazet)
- **Le 6 septembre** à 17h : Théâtre de rue « Les trois mousquetaires » - Caminadour
- **Le 5 octobre** : Octobre Rose organisé par la municipalité avec le soutien des associations

Bien vivre ensemble

Pour un cadre de vie paisible dans notre village

Dans le cadre d'activités professionnelles

À l'intérieur de locaux ou en plein air, l'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore est interdite de 20 heures à 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.



Les appareils bruyants, outils de jardinage ou de bricolage sont autorisés

- ✓ De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, du lundi au vendredi
- ✓ De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- ✓ De 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures visant à éviter une gêne pour le voisinage (aboiements, déjections canines, tenus à l'intérieur de leur propriété, etc...). Les chiens doivent être maintenus en laisse sur les abords des lacs et du Caminadour.

Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture dans un lieu public est interdit (attire les rats et peut provoquer des risques sanitaires).



**INTERDICTION DE NOURRIR
LES PIGEONS**

Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur. Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et génère des odeurs et fumée pour votre voisinage.

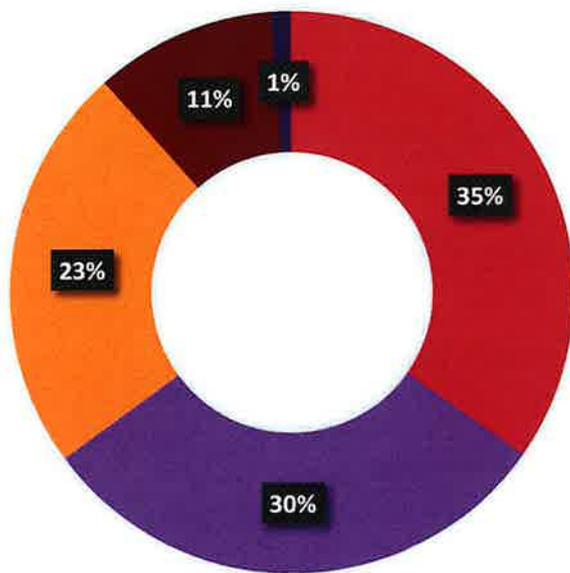
Le respect de ces quelques règles par chacun contribue à la propreté et à la tranquillité au sein de notre village !

La Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **976 848 €** contre **862 278 €** en 2024.
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **976 848 €** contre **862 278 €** en 2024.

Représentation de la section de fonctionnement

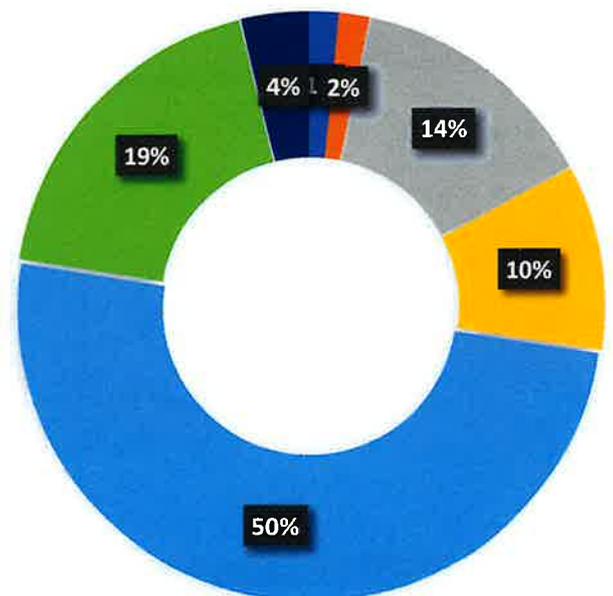


Les dépenses

- 11 Charges à caractère général
- 12 Charges de personnel
- 23 Excédent de fonctionnement
- 65 Autres charges courantes
- 42 Opérations d'ordre entre section

Les recettes

- 13 Emplois aidés
- 42 Opérations Amortissement
- 70 Produits des services, domaine
- 73 Impôts et taxes
- 731 Fiscalité locale
- 74 Dotations et participations
- 75 Gestion courante



Budget 2025
28% d'investissement



1 363 206 €
72% de fonctionnement

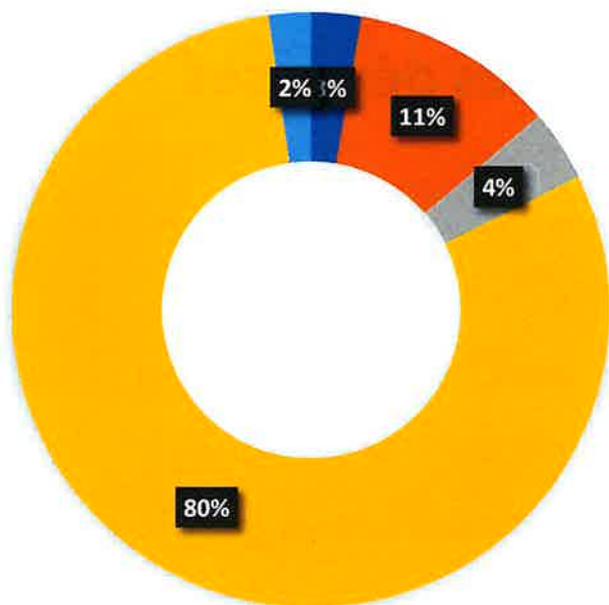
La Section d'Investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir de la commune. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses et recettes, à caractère exceptionnel.

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à **386 358 €** contre **349 809 €** en 2024.
- Les recettes d'investissement s'élèvent à **386 358 €** contre **349 809 €** en 2024.

Représentation de la section d'investissement

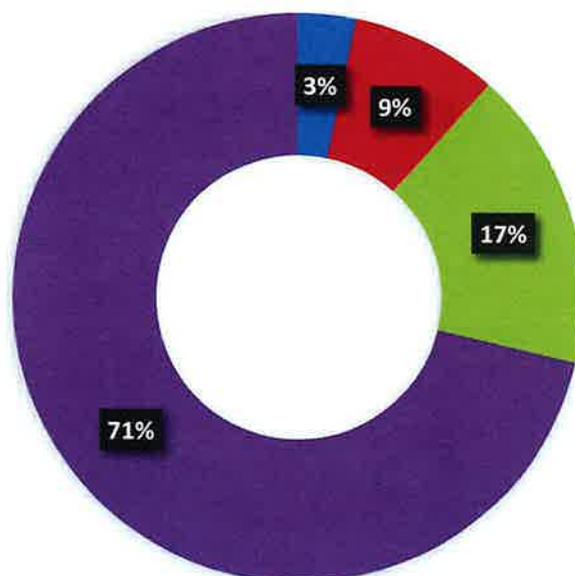
Les dépenses



- 40 Opérations d'ordre entre section
- 16 Remboursement d'emprunts
- 20 Immobilisations étude
- 21 Immobilisations corporelles
- 204 Subvention

Les recettes

- 40 Opérations Amortissement
- 10 Dotations fonds divers
- 13 Subventions
- 21 Virement fonctionnement



Budget annexe Caisse Des Écoles

- Les recettes de Fonctionnement s'élèvent à **7 000 €**
- Les recettes du résultat reporté s'élèvent à **7 091 €**
- Dépenses de fonctionnement : **14 091 €**